

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2020

Présents : Isabelle PESTRE, Renaud TALVA, Eric DELAY, André CASTAGNA, Vivien BROCARD, Maxime CELLIER, Denis DEMARCHE, Jean-Marie HERMANT, Patricia JANSON, Vincent Brocard

Absents excusés : Demarche Denis, pouvoir à Pestre Isabelle.

Brocard Vivien, pouvoir à Vincent Brocard

Janson Patricia, pouvoir à Talva Renaud

Absent non excusé : Patrick BENARD, Philippe AUBRY

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance précédente, le Maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- 1) **A l'unanimité** d'attribuer à l'entreprise SRTP de Witry les Reims, le marché public pour la réalisation des travaux de voirie des rues Hippolyte Faure et Caillot.

Informations :

*Un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise SAS ZB, pour évaluer le coût de la réfection complète de la toiture du bâtiment de l'ancienne poste. Le conseil préfère faire jouer la concurrence, d'autres entreprises seront sollicitées. Monsieur Fery Yannick agent de la collectivité sera chargé de faire visiter le bâtiment pour établir les devis.

*A la demande de la boulangerie, un arrêté d'occupation du domaine public pour installation d'une terrasse à la période estivale sera rédigé par le Maire. Occupation accordée à l'euro symbolique.

*A la demande de l'association Familles Rurales, la salle de Tri sera mise à disposition pour organiser un mini camp pour les ados cet été. Dans le respect des lieux et des autres personnes utilisant le local (jeux de cartes les lundis après-midi et tarot le jeudi soir.)

*L'association Au Fil des Chemins a fait une première Boutique Ephémère de vente de vêtements de seconde main, le mardi 3 mars. Cette association (Loi 1901) viendra tous les premiers mardis de chaque mois

*A la demande de l'association Au Fil des Chemins, le container de recyclage de vêtements a été déplacé sur le parking devant l'école, celui-ci placé à côté des containers à verre et papier ayant été vandalisé : à plusieurs reprises (porte forcée et dépôt d'ordures ménagères à l'intérieur)

Le MAIRE

Isabelle PESTRE

